

Date : 2022-10-07

Identifiant :
00-OPTI-FOR-85955
Version : 01

Avis de demande de diminution de la volumétrie

Laboratoire regroupé situé au CHUM

Grappe OPTILAB Montréal-CHUM

À toutes les cliniques médicales, GMF ou utilisateurs des laboratoires du CHUM,

Le 11 octobre prochain dès 8 h, les laboratoires du CHUM procéderont à l'implantation du nouveau système des laboratoires. Voici un rappel des informations importantes qui vous ont été transmises et des actions requises pour le déploiement.

Diminution temporaire de la volumétrie des demandes d'analyses non urgentes pour la période du 10 au 13 octobre.

Cette demande vise les analyses non urgentes ou qui peuvent être reportées de quelques jours. Soyez assuré que les demandes d'analyse urgente seront traitées rapidement.

Important : Cette diminution de la volumétrie concerne uniquement les demandes d'analyses acheminées aux laboratoires du CHUM et exclut les requêtes de pathologie et microbiologie.

Copies conformes

Bien que la responsabilité de recevoir les résultats d'examen ou d'analyse de laboratoire et d'assurer le suivi clinique requis incombe au prescripteur de l'ordonnance, il peut s'avérer nécessaire, dans un esprit de collaboration professionnelle, de transmettre une copie conforme des résultats à un autre professionnel habilité (comme le médecin de famille), tout en respectant les droits du patient.

Le Système d'information des laboratoires (SILP) adresse un rapport de résultats au prescripteur de l'ordonnance au lieu de prescription appelé « clinique » ou « unité de soins ». Toutefois, ce champ n'est pas présent pour l'acheminement des copies conformes de rapports à d'autres prescripteurs. Pour les copies conformes aux professionnels, le SILP enverra le rapport :

- vers un dossier médical électronique (DME) connecté au système de notification et distribution électronique (SNDE) si le professionnel est inscrit à un tel service
- ou
- par la poste à son adresse de pratique officielle diffusée par le Collège des médecins ou les ordres professionnels s'il ne l'est pas.

Nouvelle nomenclature

Le nom de certaines analyses (Nomenclature) a été modifié. Cette nouvelle nomenclature a été définie par le MSSS et entérinée pour l'ensemble de la province. Vous pourrez la [consulter sur le Web](#). Vous trouverez aussi joint un document répertoriant les changements d'analyses les plus courantes ainsi que pour les rapports.

Résultats

Afin de maintenir un filet de sécurité, vous recevrez tous les résultats électroniquement (comme à l'habitude) ainsi que par télécopieur pour la période du déploiement.

Plan de support

Vous trouverez aussi ci-joint le plan de support pour le déploiement du système d'information ainsi que les différentes étapes à suivre.

Rappelons que le SILP est une démarche provinciale qui permettra d'accroître l'efficacité des laboratoires de biologie médicale du Québec en éliminant notamment la saisie manuelle des requêtes et en harmonisant la nomenclature ainsi que les processus.

Nous tenons à vous remercier pour votre collaboration. Ces actions permettront de diminuer la pression sur les équipes et contribueront à la réussite de l'implantation de ce nouveau système SILP.

N'hésitez pas à nous contacter pour toute question ou complément d'information.

Nous tenons à vous remercier pour votre collaboration,

Avis émis et approuvé par :

Bruno Lamontagne
Directeur clinico-administratif
Groupe OPTILAB Montréal-CHUM

Dr Christian Lavallée
Directeur médical
Groupe OPTILAB Montréal-CHUM